



MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE 2026

Consultations prébudgétaires du Québec

Présenté par Spiritueux Canada

1. Présentation de Spiritueux Canada

Spiritueux Canada est l'association nationale qui représente les producteurs, importateurs et distributeurs de spiritueux au Canada. L'organisation œuvre à la promotion d'un marché légal, responsable, concurrentiel et durable des boissons alcoolisées, tout en participant activement aux réflexions entourant la fiscalité, la réglementation, la santé publique et le développement économique.

Au Québec, l'industrie des spiritueux constitue un contributeur important aux finances publiques et à l'économie, soutenant des emplois directs et indirects tout au long de la chaîne de valeur, incluant la production, l'importation, la distribution, le transport et la vente au détail. Cette contribution s'inscrit dans un cadre réglementaire rigoureux, assurant la traçabilité des produits, la conformité sanitaire et la promotion d'une consommation responsable.

Au Québec, le secteur des spiritueux et des prêts-à-boire à base de spiritueux génère environ 789 millions de dollars d'activité économique annuelle et soutient plus de 8 500 emplois équivalents temps plein dans les secteurs de la fabrication, de la distribution, du commerce de détail et des fonctions réglementaires. Le secteur contribue également à hauteur d'environ 161 millions de dollars par année en recettes fiscales provinciales, avec un effet multiplicateur important sur l'ensemble de l'économie.

Spiritueux Canada appuie les initiatives de santé publique fondées sur des données probantes, tout en soulignant l'importance de politiques équilibrées qui protègent l'intégrité du marché légal, la compétitivité des entreprises et l'accessibilité pour les consommateurs.

2. Opposition à l'affectation de la taxe spécifique sur les boissons alcoolisées à de nouvelles fins

La taxe spécifique sur les boissons alcoolisées génère déjà environ 500 millions de dollars par année pour les finances publiques du Québec. Il s'agit d'une contribution fiscale majeure et stable.

Toute proposition visant à rediriger ou à augmenter cette taxe afin de financer un fonds de prévention créerait un précédent préoccupant. Lier explicitement une taxe sectorielle à des dépenses de santé publique établit une pression structurelle à la hausse, rendant de futures augmentations plus probables, indépendamment de l'évolution réelle des comportements de consommation ou des besoins budgétaires globaux.



La modification législative adoptée en 2023 visait à offrir une flexibilité budgétaire au gouvernement. Elle ne devrait pas être interprétée comme une invitation à superposer de nouvelles obligations fiscales sur une catégorie de produits déjà lourdement taxée.

De plus, l'affectation de revenus fiscaux à un fonds dédié instaure une logique d'indexation implicite, par laquelle les besoins du fonds deviennent le moteur des ajustements fiscaux, rendant les hausses futures quasi automatiques et déconnectées des réalités du marché ou des comportements de consommation.

3. Une pression fiscale cumulative parmi les plus élevées en Amérique du Nord

Les spiritueux vendus au Québec sont soumis à une superposition de prélèvements, incluant notamment les droits d'accise fédéraux, la taxe spécifique provinciale, les majorations de la Société des alcools du Québec (SAQ), la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ).

Au total, entre 60 % et 65 % du prix de détail d'un spiritueux correspond à des taxes et majorations gouvernementales, un niveau qui place le Québec parmi les juridictions les plus taxées en Amérique du Nord pour cette catégorie de produits.

Toute augmentation additionnelle de la fiscalité serait inévitablement répercutée sur le prix payé par le consommateur, réduisant l'accessibilité, érodant la compétitivité du marché légal et fragilisant tant les producteurs canadiens que les détaillants.

4. Risques liés au marché illicite et aux objectifs de santé publique

Une fiscalité excessive comporte des risques bien documentés. Lorsque les prix des produits légaux deviennent trop élevés, certains consommateurs se tournent vers des circuits parallèles, incluant la production non réglementée, la contrebande ou des produits d'origine incertaine.

L'expérience internationale démontre qu'une taxation excessive peut favoriser la production illicite et la consommation non réglementée, ce qui nuit à la fois aux objectifs de santé publique et aux revenus gouvernementaux.

Ces marchés échappent aux mécanismes de contrôle de qualité, aux outils de prévention et à la perception fiscale, ce qui va à l'encontre des objectifs de santé publique et entraîne une perte nette de revenus pour l'État. L'expérience observée dans d'autres juridictions démontre également qu'une approche strictement punitive axée sur la fiscalité peut produire des effets contraires à ceux recherchés, affaiblissant à la fois les résultats en matière de santé publique et la viabilité du marché légal.

Un cadre équilibré demeure le moyen le plus efficace de soutenir des pratiques responsables tout en protégeant l'intégrité du marché réglementé.



5. La diversification des canaux de distribution comme alternative à l'augmentation de la fiscalité

Plutôt que de rediriger ou d'alourdir la fiscalité existante, Spiritueux Canada recommande de privilégier l'expansion encadrée des canaux de distribution, notamment pour les boissons prêtes-à-boire à base de spiritueux.

Le réseau des épiceries et dépanneurs compte environ 10 000 points de vente à travers le Québec, comparativement à environ 800 succursales de la SAQ. L'élargissement contrôlé de la distribution permettrait d'augmenter les volumes vendus légalement, d'élargir l'assiette fiscale et d'accroître les revenus gouvernementaux sans hausse du prix unitaire.

Cette approche répond à la demande des consommateurs, soutient la compétitivité et l'accès équitable des producteurs canadiens, et constitue un levier économique et fiscal plus efficace que l'imposition de nouvelles taxes. Cette approche soutient également l'industrie québécoise des spiritueux, qui compte plus de 50 distilleries, petites et grandes, à travers la province.

6. Un contexte économique qui appelle à la prudence

Les entreprises du secteur des boissons alcoolisées font face à une hausse soutenue des coûts de production, de transport et d'approvisionnement, notamment en raison de l'inflation, de l'augmentation des coûts des matières premières et des pressions sur la chaîne logistique.

Les consommateurs québécois subissent déjà une pression importante sur leur pouvoir d'achat. L'ajout de nouvelles charges fiscales dans ce contexte accentuerait les défis d'accessibilité et nuirait à la compétitivité des producteurs canadiens, sans bénéfice démontré pour la santé publique.

Spiritueux Canada invite le gouvernement à éviter toute mesure qui aggraverait le coût de la vie durant une période marquée par l'incertitude économique.

7. Sur le financement de la prévention et la proposition de l'ASPQ

Spiritueux Canada soutient les initiatives de prévention fondées sur des données probantes. Toutefois, la proposition visant à financer la prévention par une affectation ciblée de la taxe sur l'alcool repose sur un amalgame entre fiscalité et résultats en santé publique, sans tenir compte du fait que le Québec dépasse déjà les moyennes nationales en matière de taxation spécifique sur l'alcool.

Le financement de la prévention devrait provenir de sources de revenus générales, plutôt que de prélèvements sectoriels qui font porter de manière disproportionnée le poids du financement sur une seule industrie.

L'industrie des spiritueux ne doit pas être utilisée comme mécanisme de financement indirect de programmes de santé généraux.



Spiritueux Canada et ses membres contribuent déjà activement aux efforts de prévention et de sensibilisation, notamment par leur soutien continu à Éduc’alcool et à diverses initiatives visant à promouvoir une consommation responsable. L’industrie investit depuis plusieurs années dans des campagnes d’éducation du public, des outils de prévention et des partenariats avec des organismes reconnus, démontrant un engagement concret et durable en matière de santé publique. Ces actions proactives illustrent que le secteur participe déjà au financement et à la mise en œuvre de mesures de prévention, sans qu’il soit nécessaire d’imposer de nouvelles mesures fiscales punitives.

8. Nécessité d’une consultation formelle avant toute modification fiscale

Toute réflexion visant à modifier la taxe spécifique sur les boissons alcoolisées ou le cadre de distribution devrait impérativement faire l’objet de consultations formelles avec les parties prenantes concernées, incluant Spiritueux Canada.

Notre organisation demeure pleinement disposée à collaborer de manière constructive avec le ministère des Finances et les autres ministères concernés afin d’identifier des solutions équilibrées, fondées sur les faits, qui soutiennent à la fois les objectifs budgétaires du gouvernement et un marché légal, compétitif, responsable et durable.

Conclusion

Les données économiques et l’expérience des marchés comparables démontrent que la fiscalité sur les spiritueux au Québec a atteint un seuil critique. Plutôt que d’alourdir une charge fiscale déjà parmi les plus élevées en Amérique du Nord, le gouvernement du Québec dispose de solutions structurantes pour accroître ses revenus, notamment par l’expansion encadrée des canaux de vente.

Spiritueux Canada encourage le gouvernement à privilégier ces approches équilibrées, qui protègent les consommateurs, soutiennent la compétitivité des producteurs canadiens, renforcent le marché légal et contribuent durablement aux finances publiques.

Cordialement,

Cal Bricker

Président & PDG

Spiritueux Canada